



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 9 octobre 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des des travaux de raccordement à hauteur de 34, rue Massen à Troisvierges à partir de lundi 12 octobre 2026 jusqu'à vendredi 23 octobre 2026 inclus, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

- **Le tronçon de rue à hauteur de « 34, rue Massen » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, à partir de lundi 12 octobre 2026 jusqu'à vendredi 23 octobre 2026 inclus.**
- **Le trottoir sera fermé le long du tronçon de rue à hauteur de « 34, rue Massen » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, à partir de lundi 12 octobre 2026 jusqu'à vendredi 23 octobre 2026 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 26/10/2026 »